

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 NOVEMBRE 2019**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Etaient présents :

|                            |                         |                              |
|----------------------------|-------------------------|------------------------------|
| Amné en Champagne          | JOLY Gérard             | RENOUX Stephen               |
| Auvers sous Montfaucon     | POUCE Gérard            |                              |
| Avéssé                     |                         |                              |
| Brains sur Gée             | VEAU Laurent            | GAVALAND Olivier             |
| Brûlon                     | VANNIER Gilbert         | BERNIER Gisèle               |
| Brûlon                     | CHAUVEAU Cécile         |                              |
| Chantenay-Villedieu        | DE SAINT PRIEST Thierry |                              |
| Chassillé                  |                         |                              |
| Chemiré en Charnie         |                         |                              |
| Chevillé                   | LORNE Fabien            |                              |
| Coulans sur Gée            | BRIFFAULT Michel        | CHOPLIN Ludovic              |
| Coulans sur Gée            |                         |                              |
| Crannes en Champagne       | DALIBARD Pierre         |                              |
| Epineu le Chevreuil        |                         |                              |
| Fontenay sur Vègre         | LHOPITAL Monique        |                              |
| Joué en Charnie            | LETEIL Guillaume        |                              |
| Longnes                    | PINEDO Bernadette       |                              |
| Loué                       | PLANTAIS Gérard         | COUILLARD Maud               |
| Loué                       | VEAUDECENNE Marie-Laure |                              |
| Loué                       | COUILLARD Maud          |                              |
| Maigné                     |                         |                              |
| Mareil en Champagne        | ROGUET Jean-Claude      |                              |
| Noyen sur Sarthe           | MORICE Jean-Louis       | AUTRET Marie-Madeleine       |
| Noyen sur Sarthe           | GALATI Chantal          | OGE Véronique                |
| Noyen sur Sarthe           | JARRIE Lionel           |                              |
| Pirmil                     | SIETTE André            |                              |
| Poillé sur Vègre           | PLONCARD Danièle        | LAMBERT Isabelle             |
| St Christophe en Champagne | GESLOT Marcel           |                              |
| St Denis d'Orques          | PIOGER Fernand          | LELIEGE Michel               |
| St Ouen en Champagne       | GUERRIAU Dominique      | LAINÉ François (consultatif) |
| St Pierre des Bois         | PORTAIS Florent         |                              |
| Tassé                      |                         |                              |
| Tassillé                   | VALLEE Gaëtan           |                              |
| Vallon sur Gée             | DROUIN Michel           | PARIS Dany                   |
| Viré en Champagne          | PAULOUIN Catherine      |                              |

Absents excusés :

|                     |  |
|---------------------|--|
| Avesé               | GERBAULT Gaëtan                                |
| Brûlon              | COUDREUSE Daniel (Pouvoir à VANNIER Gilbert)   |
| Chantenay-Villedieu | CERBELLE Régis                                 |
| Chassillé           | LEGENDRE Michel                                |
| Chemiré en Charnie  | COUELLE Michel                                 |
| Coulans sur Gée     | PAQUIER Lucie (Pouvoir à BRIFFAULT Michel)     |
| Epineu le Chevreuil | HUET Sébastien                                 |
| Joué en Charnie     | NOIR Régis                                     |
| Loué                | CROYEAU Dominique (Pouvoir à PLANTAIS Gérard)  |
| Loué                | CHEVALLIER Laurent                             |
| Maigné              | LUCAS Régis                                    |
| Noyen sur Sarthe    | LANCELEUR Alain                                |
| Pirmil              | LAGNEAU-DERET Gaël (Pouvoir à CHOPLIN Ludovic) |
| Tassé               | LEMERCIER Catherine                            |
| Vallon sur Gée      | DROUIN Michel                                  |

Monsieur VANNIER, Président vérifie que le quorum est atteint, valide les pouvoirs et nomme Florent PORTAIS secrétaire de séance.

Le Président demande à rajouter à l'ordre du jour sur la thématique « Environnement » :

- Conventions Eco TLC et Eco-mobilier
- Ajout d'un collègue au sein du comité de suivi du service déchets
- Présentation de devis pour la mise en place de colonnes semi-enterrées et enterrées destinées aux déchets
- Demande de poursuite de la dérogation sur la collecte des déchets ménagers

Après approbation de l'ordre du jour modifié, approbation du procès-verbal de la précédente séance, à l'unanimité, Le conseil communautaire examine les questions inscrites.

### **SIGNATURE CONTRAT TERRITOIRE INNOVANT AVEC LE DEPARTEMENT**

Le Contrat Territoire Innovant est un contrat qui permet de définir l'articulation du soutien de la communauté de communes et du Département, sur le financement du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire.

Sa signature est présentée devant l'assemblée communautaire, en présence de M. DEVISSE ou M. HECQ de Sarthe Numérique, Mme PAINEAU et M. LORNE, conseillers départementaux.

Le territoire de la communauté de communes sera intégralement déployé en fibre optique, d'ici à la fin de l'année 2022.

Il est rappelé que tous les usagers peuvent consulter le site internet [www.lafibrearrivechezvous.fr](http://www.lafibrearrivechezvous.fr) ainsi que le numéro de téléphone suivant : 0800 800 617.

Le Contrat Territoire Innovant est ensuite signé pour le compte du conseil départemental et de la communauté de communes.

## **CULTURE**

### *Etablissement d'Enseignements Artistiques*

Un point est présenté sur la rentrée 2019 de l'Etablissement d'Enseignement Artistique.

Depuis 2015 les effectifs sur la partie enseignement musical sont en hausse, cependant, on constate une baisse sur la partie peinture.

Les actions de communications seront revues et améliorées dans ce domaine.

Le retour d'un agent en disponibilité depuis 3 ans s'est effectué à la rentrée du mois de septembre 2019. Cet agent a repris un poste d'enseignant et les premiers retours sont positifs.

Une convention a été mise en place avec la commune de Chantenay-Villedieu pour assurer des cours sur site. Des enseignements pourraient être également mis en œuvre sur la commune de Brûlon.

## **ECONOMIE**

### *Convention bilatérale avec la Région*

La Région, pour mettre en œuvre sa politique de soutien à la création et reprise d'entreprises, a choisi de s'appuyer principalement sur les réseaux régionaux d'accompagnement et de financement.

La communauté de communes, dans sa politique de développement économique, entre en complémentarité avec les politiques régionales.

En effet, le conseil communautaire a décidé de soutenir financièrement l'association « Initiatives Sarthe ».

Pour définir l'articulation du soutien de la communauté de communes LOUE-BRULON-NOYEN en phase avec les interventions de la Région des Pays de la Loire, une convention bilatérale doit être mise en œuvre.

Le conseil communautaire accepte de conventionner avec la Région.

**Délibération n°20-11-2019-01**

### *Information sur la prise de compétence PLUi*

Le Préfet de la Sarthe a signé l'arrête de prise de compétence PLUi, en date du 19 novembre 2019.

La majorité qualifiée requise a été atteinte.

L'assemblée communautaire sera invitée à réfléchir sur un cahier des charges en vue de l'élaboration du PLUi.

## **SOCIAL SANTE**

### *Marché restauration pour la cuisine centrale*

Une consultation a été lancée sur le marché de restauration.

Ont répondu à cet appel les sociétés suivantes :

- API Restauration
- GV Restauration
- PRESTALIM

L'analyse des offres est présentée à l'assemblée communautaire pour attribution du marché.

Le Conseil Communautaire suit l'avis de la commission d'appel d'offres et décide de retenir la société API Restauration. **Délibération n°20-11-2019-02**

## FINANCES

### Décisions modificatives

La fin d'année comptable engendre des ajustements budgétaires qui seront présentés, sans impact sur les équilibres des budgets :

#### Budget « activités culturelles »

| N° de DM | Objet                          | Imputation  | Objet   | Mouvement     |               |
|----------|--------------------------------|-------------|---|---------------|---------------|
|          |                                |             |   | Dépenses      | Recettes      |
| 3        | Remboursement frais Courmesnil | 6132 (011)  | Location mobilière                            | -50 000,00 €  |               |
|          |                                | 61558 (011) | Entretien autres biens mobiliers              | -1 500,00 €   |               |
|          |                                | 657341 (65) | Subvention de fonctionnement communes membres | 51 500,00 €   |               |
|          |                                |             |   | <b>0,00 €</b> | <b>0,00 €</b> |

Le conseil communautaire approuve la décision modificative présentée. **Délibération n°20-11-2019-03**

#### Budget « déchets ménagers »

| N° de DM | Objet                           | Imputation | Objet  | Dépenses      | Recettes      |
|----------|---------------------------------|------------|--|---------------|---------------|
| 1        | Augmentation des crédits au 011 | 611 (011)  | Prestations de services (marchés déchets verts, collecte estivale en C1) | 80 000,00 €   |               |
|          |                                 | 6815 (68)  | Provisions pour litiges  | -80 000,00 €  |               |
|          |                                 |            |  | <b>0,00 €</b> | <b>0,00 €</b> |

Le conseil communautaire approuve la décision modificative présentée. **Délibération n°20-11-2019-04**

## Budget « activités sportives »

| N° de DM | Objet                                   | Imputation  | Objet                                  | Mouvement     |               |
|----------|---|-------------|--|---------------|---------------|
|          |   |             |  | Dépenses      | Recettes      |
| 5        | Augmentation dépenses de fonctionnement | 61558 (011) | Entretien mobilier autres              | 10 000,00 €   |               |
|          |   | 023 (023)   | Virement à la section d'investissement | -10 000,00 €  |               |
|          |   | 021 (021)   | Virement de la section d'exploitation  |               | -10 000,00 €  |
|          |   | 10222 (10)  | FCTVA                                  |               | 10 000,00 €   |
|          |   | 2128 (21)   | Aménagement terrains                   | 30 000,00 €   |               |
|          |   | 2313 (23)   | Travaux en cours                       | -30 000,00 €  |               |
|          |   |             |  | <b>0,00 €</b> | <b>0,00 €</b> |

Le conseil communautaire approuve la décision modificative présentée. **Délibération n°20-11-2019-05**

### Admissions en non-valeur

Il est proposé à l'assemblée communautaire de procéder à l'admission en non-valeur sur des redevances liées au service des déchets.

L'admission en non-valeur ne préjuge pas de la suite des recouvrements potentiels.

Le conseil communautaire prononce l'admission en non-valeur pour la somme de 11 633,66 €. **Délibération n°20-11-2019-06**

## **ENVIRONNEMENT**

### Conventions Eco TLC et Eco-mobilier

Aux termes de l'article L. 541-10-3 du Code de l'Environnement, toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché français à titre professionnel des Textiles Linge de maison - Chaussures neufs destinés aux ménages sont tenues de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits.

Dans le cadre de sa mission, Eco TLC conclut la Convention avec toute Collectivité en charge du service public de gestion des déchets des ménages qui lui en fait la demande. Aux termes de l'article L. 541-10-3 du Code de l'Environnement, toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché français à titre professionnel des TLC neufs destinés aux ménages sont tenues de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits.

Le conseil communautaire décide de conventionner avec la société Eco-TLC.

**Délibération n°20-11-2019-07**

Par délibération en date du 12 avril 2017, la communauté de communes a contractualisé avec l'éco-organisme « ECO MOBILIER » pour la reprise de mobilier usagé. Il est proposé le renouvellement de ce dispositif de reprise, à la suite de la fin de la précédente convention.

Le conseil communautaire décide de renouveler le conventionnement avec la société Eco-Mobilier.

**Délibération n°20-11-2019-08**

### Ajout d'un collègue au sein du comité de suivi du service déchets

Par délibération en date du 11 septembre 2019, la communauté de communes a acté la création d'un comité de suivi sur l'amélioration de la gestion du service déchets.

A la suite de la constitution de ce comité, il a été évoqué la possibilité d'étendre le champ des membres en créant un collège de professionnels.

Le conseil communautaire accepte la création d'un collège de professionnels.

### **Délibération n°20-11-2019-09**

### Présentation de devis pour la mise en place de colonnes semi-enterrées et enterrées destinées aux déchets

Par délibération en date du 30 septembre 2015, la communauté de communes a décidé de refacturer aux communes concernées, le surcoût de la fourniture d'une colonne enterrée par rapport à une colonne semi-enterrée (OM), et le surcoût d'une colonne enterrée ou semi-enterrée, par rapport à une colonne aérienne (tri sélectif).

Les communes de Loué et Noyen sur Sarthe se voient présenter la mise en place de colonnes.

Le Conseil Communautaire décide de maintenir les conditions fixées par la délibération du 30 septembre 2015 et demande que les devis pour la fourniture des équipements soient transmis à la commune de Noyen sur Sarthe pour validation, avant engagement des dépenses.

Quant à elle, la municipalité de Loué prendra en charge financièrement la fourniture et l'implantation d'une borne semi-enterrée.

### **Délibération n°20-11-2019-10**

### Demande de poursuite de la dérogation sur la collecte des déchets ménagers

Par arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2018, la communauté de communes a été autorisée à déroger à la fréquence de collecte hebdomadaire des déchets ménagers.

Il est constaté que la collecte bimensuelle n'a pas porté préjudice en matière environnementale, sanitaire et technologique.

Compte tenu des délais d'instruction de la demande de renouvellement de la dérogation, le retour en collecte hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 perturberait notablement le fonctionnement du service et aurait une répercussion sur le service à l'utilisateur.

Le conseil communautaire décide de maintenir la collecte bimensuelle jusqu'à la prise d'un nouvel arrêté préfectoral sur la demande de renouvellement de dérogation. **Délibération n°20-11-2019-11**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### Avancements de grade

Deux agents sont susceptibles de bénéficier d'avancement de grade au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Dans le cas des avancements de grade, afin de permettre, si l'autorité territoriale décide de faire bénéficier l'agent d'un avancement, il est nécessaire de créer le ou les postes correspondants.

Il est proposé de créer les postes suivants :

- Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal 2<sup>ème</sup> classe

Les postes d'adjoint administratif et d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives seront supprimés si les agents sont nommés.

### Créations de postes pour le service Accueil de Loisirs

Le service est actuellement structuré comme suit :

- Un poste de coordonnateur ;
- Deux postes de directions adjointes ;
- Plusieurs animateurs contractuels, dont les postes sont créés et supprimés selon les besoins du service.

Afin de préparer le déroulement des prochains centres, il est proposé de créer un troisième poste de direction adjointe à hauteur de 28 heures hebdomadaires et 5 postes d'animateurs pour les centres.

Le conseil communautaire décide la création des postes demandés, étant précisé que les postes non pourvus seront supprimés.

### **Délibération n°20-11-2019-12**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Le vice-président en charge de l'environnement informe l'assemblée communautaire d'une évolution au sein de l'organisme POLLENIZ, dont la gestion est régionale.

Il a été émis le souhait de recruter un agent par département (secrétariat, technicien), afin de dynamiser les actions de piégeage et destruction des nuisibles provenant de la faune et de la flore.

Le Directeur régional a pour projet de rencontrer l'ensemble des maires sur le territoire. Des dates seront proposées lors de la prochaine réunion de la commission « environnement ».

| <b>Nomencl.</b> | <b>Libellé</b>                             | <b>Numéro</b> | <b>Destinataire/Services</b> |
|-----------------|--|---------------|------------------------------|
| 7.4             | Convention bilatérale Région EPCI          | 20-11-2019-01 | Economie – Direction         |
| 1.1.1           | Marché cuisine centrale                    | 20-11-2019-02 | Finances – comptabilité      |
| 7.1.4           | Décision modificative n°03 – B 581         | 20-11-2019-03 | Finances - comptabilité      |
| 7.1.4           | Décision modificative n°01 – B 582         | 20-11-2019-04 | Finances - comptabilité      |
| 7.1.4           | Décision modificative n°05 – B 586         | 20-11-2019-05 | Finances - comptabilité      |
| 8.8.2           | Admission en non-valeur - B582             | 20-11-2019-06 | Finances - comptabilité      |
| 8.8.2           | Convention TLC (Textile, Linge, Chaussures | 20-11-2019-07 | Environnement                |
| 8.8.2           | Convention Eco-Mobilier                    | 20-11-2019-08 | Environnement                |
| 8.8.2           | Avenant n°01 – Comité de suivi             | 20-11-2019-09 | Environnement                |
| 8.8.2           | Refacturation implantations colonnes       | 20-11-2019-10 | Environnement                |
| 8.8.2           | Maintien collecte OM C0.5                  | 20-11-2019-11 | Environnement                |
| 4.1.1           | Création de postes                         | 20-11-2019-12 | Ressources Humaines          |